



REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

Accueil Périscolaire

En inscrivant votre enfant à l'accueil périscolaire, vous souscrivez aux règles qui régissent le fonctionnement de ce service.

L'accueil périscolaire « Pain d'épices » fonctionne sous la responsabilité de l'Association Family de La Renaudière, déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et validé par la Protection Maternelle Infantile.

ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire accueille les enfants maternels et primaires scolarisés à l'école de la Renaudière.



Cette structure est **ouverte** les jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de **7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00** dans les locaux de « Pain d'épices » allée de la Riverette à la Renaudière.

Pour les enfants arrivant de bonne heure le matin (jusqu'à 8h00), il est possible de prendre un **petit déjeuner**. Selon les matins, pain, cracottes, céréales, jus d'orange, lait, confitures... sont mis à disposition. Ce petit déjeuner n'entraîne pas de coût supplémentaire pour les familles. De plus, les enfants ont la possibilité de **se laver les dents** à l'accueil périscolaire. Pour cela pensez à fournir brosse à dent et dentifrice en début d'année.

L'après-midi, un **goûter** varié est proposé à chaque enfant. Encore une fois il n'y a pas de surcoût pour les familles, les deux collations étant incluses dans le tarif horaire.

Des **ateliers ludiques**, manuels et sportifs sont mis à disposition pour les enfants. Il y a donc des coins jeux de société, dessin, lecture, jeux d'imitation ... Lorsque le temps le permet, il y a la possibilité de profiter de l'espace extérieur. En plus de ces espaces, des activités sont proposées par l'équipe d'animation.

Les enfants sont inscrits avec un planning annuel, mensuel, semainier ou de manière ponctuelle. Le **planning ECRIT** peut être transmis par mail paindepices.larenaudiere@gmail.com ou directement à l'accueil périscolaire.

NOS VALEURS

L'accueil périscolaire est un espace éducatif essentiel où seront privilégiés la socialisation des enfants, leur épanouissement personnel et l'accompagnement à la citoyenneté. Pour ce faire, un projet pédagogique, écrit par une équipe d'animation qualifiée, régit son fonctionnement. Il est à la disposition des parents sur simple demande.

TARIFS

Les tarifs 2018-2019 sont établis en fonction du quotient familial comme suit.

Quotient Familial	TARIF au quart d'heure
De 0 à 599€	0.67 €
De 600 à 749€	0.75 €
De 750 à 899€	0.81 €
+ de 900€	0.87 €

Une **cotisation annuelle à l'association Family** d'un montant de **15 euros** par famille est exigible, par année scolaire, quel que soit le nombre de jours de fréquentation scolaire ou la date d'inscription. **Elle est à régler lors de l'inscription.** Si vous adhérez déjà à l'association par le biais d'autres services de Family, merci de nous le faire savoir.

Nouveauté la tarification s'effectue au quart d'heure. Tous quart d'heure commencée est due.

Nouveauté la facture du mois échu vous sera envoyée par mail en début du mois suivant et est à régler sous 15 jours. Si l'échéance n'est pas respectée, 10% du montant restant dû, sera facturé en supplément. **Les règlements seront à déposer directement à l'accueil périscolaire ou dans la boîte aux lettres.**

Les **règlements se font par chèque bancaire** à l'ordre de APS Pain d'épices **ou par CESU**. Un paiement en CESU ne permet ni avoir ni remboursement, il doit donc être juste et complété, si besoin, en chèque.

En l'absence d'info sur votre quotient familial (ou d'une autorisation à le consulter sur l'application Consultation des Données Allocataires par le Partenaire soit CDAP (ex-CAFpro)) le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour rappel, vous êtes dans l'obligation d'informer la CAF de tous changement de situation et ce, le plus rapidement possible.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

La personne légalement responsable de l'enfant doit remplir obligatoirement un dossier d'inscription au préalable. Tout dossier incomplet sera refusé. L'accueil périscolaire Pain d'Épices garantit la confidentialité des informations fournies.

Pour les familles déjà inscrites auparavant les dossiers sont pré remplis, n'oubliez pas de vérifier les informations saisies et compléter les données manquantes.

Pour être complet, le dossier d'inscription doit comporter les éléments suivants :

- fiche d'inscription et fiche sanitaire dûment remplie
- photocopie du carnet de santé (la vaccination pour la diphtérie/tétanos/poliomyélite ou Infanrix est exigée)
- une attestation CAF, pour le quotient familial, **si vous refusez l'accès CDAP** (ex-CAF pro).
- Un chèque de 15€ à l'ordre de Family pour l'adhésion à l'association.

Le dossier d'inscription, complet, est à rendre aux **permanences d'inscriptions** le **jeudi 14 juin de 17h30 à 19h** ou le **mardi 19 juin à partir de 20h30, au restaurant scolaire (allée de la Riverette)**. Pour les nouvelles familles il est possible de venir visiter les locaux lors de la permanence du jeudi 14 juin 2018 ou sur rendez-vous pour les inscriptions en cour d'année.

Pour toute inscription en cour d'année le dossier doit être remis en main propre directement à l'accueil périscolaire.

Tout changement, survenu en cours d'année, concernant les renseignements fournis doit être signalé, par écrit, à la responsable du service périscolaire.

ABSENCES

En cas d'absence d'un enfant inscrit à l'accueil périscolaire, les parents s'engagent à prévenir le service périscolaire par téléphone (ou via répondeur) au **02 41 30 46 86** ou par mail à **paindepices.larenaudiere@gmail.com** au **plus tard 24h à l'avance ou en cas de maladie le matin avant 8h** pour une non facturation. Passé ce délai, toute absence non excusée ou non informée sera facturée (1h00 d'accueil au tarif correspondant à votre quotient)

Pour des changements de planning prévisibles merci de le signaler par l'écrit, papier ou par mail ou directement à l'accueil périscolaire.

DEPART DE L'ENFANT

L'enfant doit, obligatoirement, être récupéré par un adulte désigné lors de l'inscription. En cas d'absence des parents à l'heure de fermeture de l'accueil, la direction téléphonera sur le(s) portable(s) des parents ou sur leur(s) lieu(x) de travail, puis aux personnes à prévenir en cas d'urgence.

Pour tout enfant récupéré par un adulte autre que le responsable légal, par un frère/sœur (mineur de + de 12 ans) ou pour un départ seul, une autorisation écrite et signée par les parents devra être obligatoirement être fournie.

SANTE

L'enfant doit être en bonne santé lors de son arrivée à l'accueil périscolaire. Il est important de prévenir le personnel en cas de maladie. Si l'enfant est souffrant, le personnel avertira les parents qui viendront le chercher. En cas d'impossibilité de joindre les parents, ainsi que la personne à contacter en cas d'urgence, le personnel peut contacter le médecin traitant ou diriger l'enfant vers le centre de soins désigné par les parents lors de l'inscription.

Nos petites recommandations :

- *Pensez à prévenir vos enfants ainsi que l'école de leur venue en périscolaire.*
- *Un vêtement marqué est rarement un vêtement perdu !*
- *Au beau temps, casquette et chapeau sont d'excellents amis, le parapluie un peu moins.*
- *En janvier, le quotient familial est revu, pensez à nous en informer.*
- *Beaucoup de choses peuvent changer en un an, il n'y a donc pas de réinscription automatique.*

